

Paris, le 1<sup>o</sup> octobre 2009

M. Alain TROUILLET

M. Gérald CHAIX

M. Gérard MARY

Co-présidents du Groupe Technique « Professeurs de l'Enseignement Secondaire »

Sur la maîtrise de la formation et des concours enseignants

Messieurs les Présidents,

Le groupe technique dont vous dirigez les travaux doit remettre le 15 octobre des propositions pour la mise en œuvre de la réforme dite de la « maîtrise de la formation et des concours enseignants ». Les sociétés savantes signataires de cette lettre tiennent à vous faire connaître leur position en vous communiquant divers documents dans lesquels elles l'ont exposée : des courriers adressés à M. Xavier Darcos ainsi qu'à Mme Valérie Péresse et le compte rendu d'une entrevue avec M. Thierry Coulhon, au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Certaines demandes formulées dans ces documents telles que le maintien des concours sous leur forme ancienne en 2010 et la préparation de l'agrégation après le Master sont aujourd'hui caduques. D'autres ont été partiellement satisfaites, comme la réduction du nombre d'heures d'enseignement en responsabilité au cours de l'année qui suit l'obtention du concours au bénéfice de la formation. Il reste toutefois des points sur lesquels les sociétés savantes de langues et cultures étrangères souhaitent attirer votre attention :

- La nécessité de construire des Masters ne débouchant pas exclusivement sur les métiers de l'enseignement mais comportant une forte composante disciplinaire ménageant, par le jeu des parcours, d'autres issues professionnelles.

- Le maintien, pour la préparation du CAPES, d'un programme portant sur des questions représentatives de l'histoire littéraire ou de la civilisation des aires géographiques concernées. Les langues étrangères ne sauraient être considérées comme de simples outils de communication. Les enseignants doivent posséder les compétences nécessaires pour les faire découvrir dans leur épaisseur historique et culturelle.

- L'évaluation des compétences linguistiques tant à l'oral qu'à l'écrit du CAPES. La maîtrise de la langue orale étant essentielle pour un futur enseignant, son poids ne doit pas être réduit par le jeu du coefficient accordé à l'épreuve de connaissance du système éducatif.

- Les associations de langues et cultures étrangères ne peuvent se prononcer pour l'instant sur la date des épreuves écrites car trop d'inconnues pèsent sur le concours. Elles demandent que la question fasse l'objet d'une concertation entre les acteurs concernés.

- Les « pratiques encadrées » de formation pédagogique ne sauraient se limiter à quelques semaines de stage dans le cadre du Master. Elles doivent être poursuivies dans le cadre de l'année qui suit le concours selon des modalités qui doivent, elles aussi, faire l'objet d'une concertation.

Nous vous prions de croire, Messieurs les co-présidents du Groupe Technique « Professeurs de l'Enseignement Secondaire », à notre dévouement à la cause de l'enseignement public.

Marc AMFREVILLE, Association Française d'Études Américaines (AFEA)

Geneviève CHAMPEAU, Société des Hispanistes Français (SHF)

Philippe COMTE, Association Française des Russisants (AFR)

Hélène MIARD-DELACROIX, Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur (AGES)

Christophe MILESCHI, Société des Italianistes de l'Enseignement Supérieur (SIES)

Michel VIEILLARD-BARON, Société Française des Etudes Japonaises (SFEJ)

Jean VIVIES, Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur (SAES)